

L'ajournement

● (1830)

Qu'un oiseau appartienne ou non à une espèce en voie d'extinction, chose certaine, le Service canadien de la faune était le seul organisme qui veillait à protéger la faune. Les compagnies n'étaient pas intéressées, les forestiers pas tellement tandis que les gouvernements provinciaux étaient également plutôt tièdes. La division de la lutte contre les parasites du ministère de l'Agriculture n'avait pas besoin d'intégrer une analyse au programme de pulvérisation.

Que reste-t-il? Si vous autorisez ces coupures et des choses de ce genre, il n'y aura pour ainsi dire plus personne pour observer les oiseaux. Enfin, personne ne se soucie plus des autres. Comme nous le savons tous, quand l'environnement est détruit, la population est anéantie. C'est aussi simple que cela. Les oiseaux dont je parle dans ce cas-ci ont une fonction vitale. Dans certains pays, on trouve des couvoirs et non des produits antiparasitaires.

Ce serait tout à fait dans l'esprit de Noël, si je pouvais prendre la parole à la Chambre demain et faire son éloge toute la journée sur des rappels au Règlement, dans des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, durant la période des questions, dans le débat général, si seulement elle annonçait maintenant que les coupures néfastes qui lui ont été imposées par le ministre des Finances (M. Wilson) sont annulées au Service canadien de la faune.

[Français]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses remarques, et je puis vous assurer que s'il n'en tenait qu'à moi, j'adorerais être l'objet de tous ces honneurs durant toute une journée, contrairement à ce qui s'est passé à la Chambre hier et aujourd'hui.

Je veux aussi rassurer le député sur le fait que je n'ai rien eu d'imposé quant aux coupures par mon collègue, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson). J'en assume l'entière responsabilité et c'est bien moi ainsi que les fonctionnaires de mon ministère qui avons révisé les programmes et décidé, selon notre mandat fédéral et nos responsabilités au niveau de notre juridiction, de nous départir de certains programmes et de nous assurer que parmi ces programmes certains seraient repris par les provinces.

Pour répondre plus particulièrement à mon collègue, je veux l'assurer que nous nous occupons toujours de l'espèce des faucons pèlerins et de sa réinsertion. Nous continuons aussi à nous occuper de l'effet des pesticides sur les oiseaux, et notamment au sein du Comité interministériel qui s'occupe de l'effet des pesticides sur l'environnement, lequel comité a pour but d'aviser le ministre de l'Agriculture (M. Wise) sur l'usage de ces pesticides.

Je ne crois pas qu'il soit bon de m'attarder longtemps sur les coupures. Nous en avons déjà beaucoup parlé. Je voudrais mentionner, cependant, que ces coupures concernent les catégories de postes suivants: 10 postes de chercheurs scientifiques et de gestionnaires de programmes scientifiques, 50 postes de professionnels ou de techniciens et 13 postes de soutien; ce sont les seuls postes qui sont touchés.

Pour certains d'entre eux, nous avons déjà des alternatives. J'aimerais, cependant, m'attarder un peu sur l'ensemble des démarches que les fonctionnaires de mon ministère et moi-même avons accomplies en vue d'atténuer l'effet des coupures sur les personnes concernées. Nous avons informé, dès que possible, nos employés excédentaires de leur situation afin de leur donner une chance de se trouver un autre emploi sur le marché du travail. Nous avons imposé un gel de l'embauche dans l'ensemble du ministère et nous compléterons très bientôt l'identification de tous les postes vacants. De plus, nous fournirons des programmes de recyclage, lorsque cette mesure sera appropriée, en vue d'aider à la réaffectation de nos employés.

Nous sommes en consultations constantes avec les provinces et les universités, de telle façon que certains des programmes puissent être repris par l'une ou l'autre de ces juridictions.

Nous avons, entre autres, par suite de la vivacité avec laquelle nous nous sommes occupés de ce dossier, réussi à organiser la prise en charge d'un des cinq centres d'interprétation faunique. En fait, nous en sommes arrivés à un accord avec la Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, je crois que nous avons procédé avec beaucoup d'humanité ainsi que dans l'esprit de ce que nous avons promis aux Canadiens, c'est-à-dire de réduire les dépenses gouvernementales.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)